

Communiqué de presse

2 juin 2015 - N° 18

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada ou au Japon

SCOR réussit le placement de EUR 250 millions de titres subordonnés à durée déterminée

SCOR a placé avec succès des titres subordonnés à durée déterminée sur le marché de l'euro pour un montant de EUR 250 millions.

Les fonds provenant de cette émission seront utilisés pour le financement des besoins généraux du Groupe. SCOR envisage également de racheter l'encours des titres subordonnés à taux variable avec *step-up* libellés en USD et arrivant à échéance en 2029, et des titres subordonnés à taux variable avec *step-up* libellés en EUR et arrivant à échéance en 2020. Ces rachats interviendront respectivement le 25 juin et le 6 juillet 2015.

Le taux d'intérêt a été fixé à 3,25 % (jusqu'au 4 juin 2027) et sera révisé tous les 10 ans au taux *mid-swap* EUR à 10 ans +3,20 %.

Les titres devraient être notés A- par les agences Standard & Poor's et Fitch.

Le règlement-livraison des titres est attendu pour le 4 juin 2015. Les fonds provenant des émissions devraient entrer dans la constitution de la marge de solvabilité de SCOR en application des règles et standards réglementaires applicables, et comme crédit en capital dans les modèles d'évaluation des agences de notation.

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Nous nous réjouissons de ce placement réussi sur le marché de l'euro, qui permet à SCOR de bénéficier de conditions de marché exceptionnelles dans un environnement marqué par des taux d'intérêt bas. La forte appétence manifestée par les investisseurs pour cette émission illustre la reconnaissance dont bénéficie la signature SCOR sur le marché du crédit. Conformément au plan stratégique « Optimal Dynamics », ce placement permet notamment de remplacer d'anciennes dettes qui ne sont pas conformes à Solvabilité 2 par des dettes qui le sont, et contribuer ainsi à l'optimisation de la structure financière.* ».

*

* *

Communiqué de presse

2 juin 2015 - N°18

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 20 mars 2015 sous le numéro D.15-0181 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».